



**Fonds Danone pour l'Ecosystème**  
Exercice clos le 31 décembre 2023

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



## Fonds Danone pour l'Ecosystème

Exercice clos le 31 décembre 2023

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration du fonds de dotation Fonds Danone pour l'Ecosystème,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation Fonds Danone pour l'Ecosystème relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 9 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Gilles Cohen



**FONDS DANONE POUR L'ECOSYSTEME**

**2023**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Comptes annuels

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF IMMOBILISE				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>Total I</b>				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances				966
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	5 326 249		5 326 249	12 061 194
Charges constatées d'avance				
<b>Total II</b>	<b>5 326 249</b>		<b>5 326 249</b>	<b>12 062 160</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>5 326 249</b>		<b>5 326 249</b>	<b>12 062 160</b>

## Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
<b>Réserves</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>		
<b>Situation nette (sous-total)</b>		
Fonds propres consommables	1 237 924	1 814 452
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
<b>Total I</b>	<b>1 237 924</b>	<b>1 814 452</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>Total II</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total III</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	30	3 003 524
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	30	3 003 524
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	631 913	442 148
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 456 383	6 802 037
Produits constatés d'avance		
<b>Total IV</b>	<b>4 088 325</b>	<b>10 247 708</b>
Ecarts de conversion - Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>5 326 249</b>	<b>12 062 160</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
<b>Ventes de biens et de services</b>		
Ventes de biens		
Ventes de prestations services		
<b>Produits de tiers financeurs</b>	<b>576 528</b>	<b>3 313 586</b>
Concours publics et subventions d'exploitation		
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable	576 528	3 313 586
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
<b>Total I</b>	<b>576 528</b>	<b>3 313 586</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	1 184 213	2 105 938
Aides financières	-549 408	1 171 589
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		1 487
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		31
<b>Total II</b>	<b>634 805</b>	<b>3 279 045</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-58 277</b>	<b>34 541</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	95 220	-31 496
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		50
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
<b>Total III</b>	<b>95 220</b>	<b>-31 447</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	-2 738	2 952
Différences négatives de change	39 681	143
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
<b>Total IV</b>	<b>36 943</b>	<b>3 095</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>58 277</b>	<b>-34 541</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge		
<b>Total V</b>		

## Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		
<b>Total VI</b>		
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>671 748</b>	<b>3 282 139</b>
<b>Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))</b>	<b>671 748</b>	<b>3 282 139</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>		
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDS DANONE POUR L'ECOSYSTEME

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 5 326 249 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/04/2024 par les dirigeants de l'association.

### Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

#### OBJET SOCIAL

Le Fonds Danone pour l'Ecosystème est un fonds de dotation qui a fait l'objet d'une publication au Journal Officiel du 6 juin 2009, n° SIREN 531 660 702 et dont le siège social est situé 17, boulevard Haussmann, 75009 Paris.

Il a pour objet de renforcer et de développer, en France et à l'étranger, des activités d'intérêt général dans l'Ecosystème de Danone. L'Ecosystème de Danone est constitué de parties prenantes situées dans l'environnement économique, social et territorial de Danone et ses filiales.

#### NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES

Depuis sa création, 95 projets (incluant, le cas échéant, différentes phases de projet mais excluant les études de faisabilité) ont été approuvés par le Conseil d'administration du Fonds. En 2023, un nouveau programme et une nouvelle phase de projet ont été approuvés, mais pour le projet le tiers n'a pas été notifié.

Neuf projets ont pris fin de façon anticipée en raison d'un manque de viabilité (en 2011, 2013, 2019, 2020, 2022 et 2023). Sur les 86 projets restants, 59 projets ne font plus l'objet d'un suivi du Fonds.

Ainsi, 27 projets menés par le Fonds restent actifs au 31 décembre 2023.

Les projets sont initiés par Danone et ses filiales dans le monde entier, aussi bien dans les pays développés que dans les pays émergents.

Ils sont sélectionnés, conformément à la Charte de Gouvernance du Fonds, après examen en fonction de différents critères, notamment la contribution aux objectifs de développement durables des Nations Unies, les impacts sociaux et environnementaux et la viabilité de l'activité soutenue.

Les projets soutenus par le Fonds sont mis en œuvre par des organisations à but non lucratif (associations, organisations internationales, etc.) choisis par le Fonds, et font l'objet de contrats conclus par le Fonds avec le partenaire choisi, prévoyant les modalités de réalisation du projet (description, calendrier, échéancier de versement des subventions, responsabilité du partenaire, indicateurs de performance du projet, gouvernance du projet, etc.). De plus, depuis 2013, cinq programmes sont menés directement par le Fonds.

Au 31 décembre 2023, la somme totale engagée par le Fonds (correspondant aux montants effectivement versés par le Fonds aux partenaires ainsi qu'aux montants que le Fonds s'est engagé à verser aux termes des contrats conclus avec les partenaires) est de 79 millions d'euros pour l'ensemble des projets (hors actions menées directement par le Fonds) dont 1,28 million d'euros de soutien à l'activité pour contrer les effets de la pandémie de Covid-19.

Le Fonds soutient des projets menés par des personnes morales à but non lucratif qui s'inscrivent dans le cadre de cinq thématiques

## Règles et méthodes comptables

principales :

- le développement des filières agricoles ;
- la micro-distribution ;
- le recyclage ;
- les services à la personne ;
- le développement local.

Depuis 2013, six programmes d'action d'intérêt général ont été menés directement par le Fonds, dont quatre étaient terminés au 31 décembre 2023, dans le domaine des filières agricoles (agriculture durable) (1,9 millions engagés au 31 décembre 2023), de la micro-distribution (0,17 millions engagés au 31 décembre 2023), du partage des apprentissages (0,33 millions engagés au 31 décembre 2023), de l'agriculture régénératrice (0,85 millions engagés au 31 décembre 2023). Deux programmes sont actifs au 31 décembre 2023, le premier pour répandre les pratiques d'agriculture régénératrice et de bien-être animal dans le domaine de la production laitière (0,71 millions d'euros engagés au 31 décembre 2023), le second est un programme de modélisation des projets récents et à forts impacts soutenus par le Fonds lancé en 2023 (0,07 millions engagés au 31 décembre 2023). Soit au total 4,03 millions d'euros engagés au 31 décembre 2023 pour les programmes.

### DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE

Le Fonds Danone a été constitué en 2009 avec une dotation initiale de 100 M€. La durée de vie du fonds est indéterminée, sous réserve de l'épuisement de la dotation initiale et de la décision du fondateur de verser une dotation supplémentaire.

Les ressources du Fonds Danone sont principalement constituées :

- De la consommation au titre de la période de la dotation consommable initiale ;
- Des produits financiers des placements de comptes à termes détenus par le Fonds Danone.

Les produits financiers réalisés, de même que la dotation consommable et la contribution annuelle de Danone SA sont destinés à financer le fonctionnement du Fonds ainsi que les projets entrant dans l'objet social du Fonds Danone.

La consommation de la dotation consommable est déterminée, chaque année, sur la base :

- Des frais de fonctionnement du Fonds Danone et des montants financés sur la période par le Fonds Danone au titre des projets approuvés par le Conseil d'Administration du Fonds Danone ;
- Déduction faite des produits financiers réalisés sur la période, de la contribution annuelle de Danone SA versée en numéraire et de l'effet de dépréciation des placements financiers.

Le montant de la consommation annuelle de la dotation consommable est formellement approuvé par le Conseil d'Administration du Fonds Danone préalablement à l'approbation des comptes annuels.

## Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général et plus spécifiquement au règlement n°2018-06 modifié par le règlement n°2020-08 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## Règles et méthodes comptables

Afin de respecter le règlement ANC 2018-06, les aides financières sont comptabilisées dans le compte #657100 - Aides financières octroyées. Lorsqu'un projet préalablement engagé mais arrêté en cours d'année, il convient de comptabiliser ce désengagement au crédit du compte #657100.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

## Faits caractéristiques

### Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant.

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

##### Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 14 472 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

#### Résultat financier

	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	95 220	-31 496
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		50
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>	<b>95 220</b>	<b>-31 447</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	-2 738	2 952
Différences négatives de change	39 681	143
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>	<b>36 943</b>	<b>3 095</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>58 277</b>	<b>-34 541</b>

#### CONSOMMATIONS DE LA DOTATION CONSOMPTIBLE :

Les dotations consommables inscrites au compte de résultat s'élèvent à 576 528 €.

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus à recevoir	63 132
<b>Total</b>	<b>63 132</b>

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
<b>Situation nette</b>					
Fonds propres consommables	1 814 452			576 528	1 237 924
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>1 814 452</b>			<b>576 528</b>	<b>1 237 924</b>

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 088 325 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	30	30		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	631 913	631 913		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 456 383	3 456 383		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>4 088 325</b>	<b>4 088 325</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	107 958
Intérêts courus à payer	30
Aides financières à payer	3 456 383
<b>Total</b>	<b>3 564 371</b>

Les 3 456 382 € constatés en Charges à payer au 31 décembre 2023 correspondent aux montants, votés pour des projets, non encore versés à la clôture.

## Autres informations

### Autres informations

#### Dotations consommables

La consommation de la dotation consommable d'un exercice correspond à l'excédent des charges sur les produits de l'exercice.

La politique de l'entité en matière de consommation de la dotation consommable est inchangée. Elle correspond aux financements sur l'exercice des projets approuvés par le Conseil d'Administration, auxquels s'ajoute le montant des frais de structures net du résultat financier hors éléments latents. Il est détaillé comme suit :

Nature	Montants 2023 (€)	Montants 2022 (€)
Financement des projets	- 549 408	1 171 589
Frais de structure du Fonds Danone	1 184 213	2 107 456
Résultat financier (hors provisions)	- 58 277	34 541
<b>Total dotation consommée</b>	<b>576 528</b>	<b>3 313 586</b>

Les frais de structure comprennent essentiellement les salaires refacturés par Danone SA. La rubrique « financements des projets » comprend :

- Les subventions versées aux partenaires au titre des projets approuvés par le Fonds Danone ;
- Les actions menées directement par le Fonds Danone ;
- Les autres frais directs des projets :
  - Etudes d'impact, audit de projets et honoraires relatifs aux contrats ;
  - Charges de coordination (frais liés aux coordinateurs en charge de l'animation et de la supervision des projets par zone géographique).

#### Effectif

Au 31 décembre 2023, le Fonds Danone n'emploie aucun salarié.

#### Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes à titre gratuit ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Le Fonds Danone ne dispose pas de contributions volontaires en nature.

## Autres informations

### Situation fiscale

Par décision en date du 24 décembre 2010, la Direction de la Législation Fiscale a considéré le Fonds Danone comme exerçant une activité à caractère lucratif au sens de l'article 206-1 du Code Général des Impôts au regard de l'impôt sur les sociétés et comme exerçant une activité professionnelle au sens de l'article 1447 du même code, s'agissant de la cotisation économique territoriale. En revanche, dès lors qu'il ne réalise aucune opération à titre onéreux, Le Fonds Danone n'a pas la qualité d'assujetti à la TVA.

Le résultat fiscal du Fonds Danone relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2023 est nul.

### Rémunération des dirigeants

Les administrateurs n'ont perçu aucune rémunération au titre de leur fonction.

### Engagement hors bilan

Emprunt auprès d'organisme de crédit : Néant.

Engagement financier : Néant.

---